

appel de fonds pour travaux

Par **Dyon**, le 19/01/2019 à 21:20

un conseil syndical et un syndic dans une copropriété peut il d'un commun accord utiliser des fonds appelés pour des travaux votés en assemblée générale à d'autres travaux non votés mais soit disant d'urgence alors que entre l'étude et la réalisation le laps de temps aurait permis de faire une assemblée extraordinaire. merci d'avance pour votre réponse

Par **pragma**, le 19/01/2019 à 22:39

BONJOUR (un minimum)

Pour financer des travaux votés, cela est possible mais pour des travaux non votés, il doit y avoir préalablement accord de l'assemblée, de mon point de vue.